

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Délégation du Conseil au Président- Modification de la délibération n°2010/0750
du 22/10/2010.**

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2010/0750 en date du 22 octobre 2010, le Conseil de Communauté a délégué un certain nombre de compétences au Président.

Avant la loi réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, l'exécutif d'un EPCI qui avait reçu délégation d'un certain nombre de matières de l'organe délibérant ne pouvait en déléguer la signature qu'à des Vice- Présidents ou à des membres du Bureau.

Les dispositions de la loi du 16 décembre, en son article 33, sont venues compléter l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales en permettant désormais au Président de l'EPCI , d'étendre la délégation de signature dans les champs délégués par le Conseil aux cadres dirigeants de l'établissement sauf si le Conseil en décide autrement dans la délibération déléguant ses attributions au Président.

Dans ces conditions, et eu égard aux nouvelles dispositions de la loi du 16 décembre 2010, la délégation de signature pourra être étendue au directeur général et aux directeurs généraux adjoints de la Communauté dans les matières énumérées dans la délibération n° 2010/0750 du 22 octobre 2010.

Egalement et pour actualiser la liste de ces champs de compétences délégués, les articles 34 et 63 de la délibération n°2010/0750 du 22/10/2010 qui sont relatifs à la signature des documents liés aux opérations financières utiles à la gestion des quotas de CO2 et des documents liés aux exonérations ou aux remboursements de frais de mise en fourrière, seront supprimés car devenus obsolètes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Il est souhaitable d'optimiser le fonctionnement de l'établissement communautaire en simplifiant les procédures internes de signature et en réduisant les délais de signature.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L2122-23, L5211-9 et L5211-10 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2010/07 50 du 22 octobre 2010.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il est souhaitable d'optimiser le fonctionnement de l'établissement communautaire en simplifiant les procédures internes de signature et en réduisant les délais de signature.

DECIDE

Article 1 :

Les numéros 34 et 63 de l'article 1 de la délibération n°2010/0750 en date du 22 octobre 2010 sont abrogés.

Article 2 :

Conformément au nouvel article L5211-9 du CGCT issu de la loi n°2010/1563 du 16/12/2010, le Président peut déléguer sa signature, dans les champs délégués par le Conseil au Président tels qu'ils sont énumérés dans la délibération n°2010/0750 du 22/10/2010, au directeur général et aux directeurs généraux adjoints de la Communauté dans leurs domaines respectifs de compétences pour ces derniers. Cette délégation de signature se fera par arrêté du Président.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 23 AVRIL 2012

Mme. MICHÈLE ISTE

